



Avis de Course

EuroCup Tempest 2020

Vendredi 10 avril au Dimanche 12 Avril 2020



INSCRIPTIONS

- Jeudi 09 avril – 17h à 18h
- Vendredi 10 avril – 9H à 11h

PROGRAMME DES COURSES

Vendredi 10 Avril

- 13h00 : 1^{ère} course de la journée

Samedi 11 Avril

- 10h30 : 1^{ère} course de la journée

Dimanche 12^r Avril

- 10h30 : 1^{ère} course de la journée

REPAS OFFICIEL

Samedi 11 Avril

- Samedi 20 Avril à 19h30, Deux repas des concurrents sont inclus dans l'inscription.

RÈGLES

- Cette régata sera régie par les règles de course à la voile ISAF 2017/2020, les prescriptions de la FFVoile, les règles de classe, le présent avis de course, les instructions de course et annexes aux Instructions de Course (IC).
- Les parcours seront définis dans les IC et les annexes qui seront affichées sur le site internet et au panneau officiel du secrétariat selon la Prescription Fédérale.

CLASSES ADMISES ET INSCRIPTIONS

La régata est ouverte à tous les bateaux :
International Tempest Class

- Inscription sur le site du club nautique :
<http://www.cnsr.fr>
- La régata est ouverte à tous les coureurs ayant une licence Club FFVoile mention « compétition », sans oublier de signer l'autorisation parentale pour les mineurs.
- Les compétiteurs étrangers sans licence FFVoile devront être membre d'une association nationale membre de l'ISAF, et présenter une assurance avec un minimum de couverture de 1 500 000 Euros,
- Chaque équipage devra présenter le certificat de jauge de son bateau à l'inscription.
- Les numéros de voiles doivent être conformes aux règles de classe.

DROITS D'INSCRIPTIONS

- Les droits requis sont de **120 euros** par équipage. (-25 ans **90 euros**), (2 repas du samedi soir inclus) Les inscriptions et les règlements doivent être faits sur le site internet du C.N.S R avant le 1^{er} AVRIL 2020. (Majoration de 30 euros pour les inscriptions après cette date.)

CLASSEMENTS

- Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de : 2. Si 6 courses sont validées, le plus mauvais score sera retiré pour le classement général.

REMISE DES PRIX

- Le dimanche 12 Avril à 17h30 au club house

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

- La décision d'un équipage de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. De fait, les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.
- En conséquence, l'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la manifestation.

PARKING

- Le stationnement des remorques et matériels sera assuré sur des emplacements mis à disposition des concurrents. Le CNSR n'assurera en aucun cas la surveillance et ce stationnement est sous l'entière responsabilité des propriétaires.